



Comité national de la Biodiversité

Comité national de la biodiversité du 1^{er} avril 2025

Procès-verbal

La seizième réunion plénière de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'est tenue le 01 avril 2025 sous la présidence de M. Bertrand GALTIER, vice-président du comité national de la biodiversité. Elle a réuni 92 membres (titulaires et suppléants) de l'instance.

1. Accueil par Bertrand GALTIER

M. Bertrand GALTIER rend hommage à Laurent ROY, disparu le 5 mars, qui fut directeur de l'eau et de la biodiversité durant plusieurs années. Une minute de silence est observée.

Bertrand GALTIER cite le nom des nouveaux membres du CNB dont la nomination a été portée par l'arrêté du 14 mars 2025 :

- Cécile BOSSAN-REDON, directrice générale du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce, en remplacement de Philippe BOISNEAU ;
- Matthieu DE COINTET, codirecteur général de la Fondation Terre de liens, en remplacement d'Emilie WIETZKE et Camille RICHER, chargée de programme biodiversité, en remplacement de Matthieu DE COINTET ;
- Albane GANGA, chargée de mission transitions et tourisme durable de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air, en remplacement de Cécile BEAUJOUAN ;
- Thierry GAUQUELIN, membre du conseil d'administration de l'Association française pour l'étude du sol, en remplacement de Françoise SLAK ;
- Charlotte MEUNIER, directrice de Man and Biosphere France, en remplacement d'Alice ROTH.

2. Validation des procès-verbaux du 4 décembre 2024 et du 28 janvier 2025 (VOTE)

Les procès-verbaux du 4 décembre 2024 et du 28 janvier 2025 ont été validés à l'unanimité et mis en ligne sur le site avis-biodiversité :

[Lien vers le procès-verbal du 4 décembre 2024](#)

[Lien vers le procès-verbal du 28 janvier 2025](#)

3. Avis du comité national de la biodiversité suite aux travaux du groupe de travail "Entreprises et biodiversité" du CNB (VOTE)

[Support de présentation](#)

Présentation par Sylvain BOUCHERAND, représentant de CCI France, et Madeleine GILBERT, représentante de CFE-CGC, copilotes du groupe de travail du comité.

Après un résumé du volet de la SNB relatif aux entreprises, les trois axes d'actions destinées à renforcer la mobilisation des entreprises et acteurs financiers sont présentées : intégrer les enjeux biodiversité à chaque étape du cycle de la vie d'une entreprise, faire évoluer les stratégies et le fonctionnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, insérer l'entreprise dans son territoire et l'écosystème des acteurs pour agir collectivement en faveur de la biodiversité.

Échanges

Sandrine ROCARD (agence de l'eau Seine Normandie) suggère de citer, dans la préconisation n°11, les acteurs territoriaux (dont les agences de l'eau).

Olivier SUTTERLIN (MEDEF) félicite et remercie Madeleine et Sylvain pour leur travail de copilotage. Il salue la qualité des échanges et du résultat malgré un travail dans des délais très serrés. Il rappelle que le MEDEF a fait état de quelques réserves ou de quelques nuances sur certaines formulations (codes de gouvernance, crédit impôt recherche) qui n'ont pas été pleinement prises en compte. Le MEDEF aurait aimé disposer d'un document plus opérationnel, assorti d'indicateurs de suivi et d'échéances. Dans tous cas, le MEDEF reste engagé pour participer aux différentes démarches identifiées et pour faire avancer les sujets évoqués.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et biodiversité) met en avant la problématique attachée au verrouillage technologique (acteurs adaptés les uns aux autres au sein d'un système, logique de filière dont il est difficile de s'écarter pour intégrer d'autres enjeux tels que ceux touchant à la biodiversité).

Sylvain BOUCHERAND (CCI France) explique que les propositions sur les chaînes de valeur formulées dans le rapport visent l'échelle des entreprises plutôt que celle des filières. Pour autant, des démarches de plus grande ampleur peuvent être impulsées, par exemple en matière d'achats : un grand groupe peut accompagner les PME-fournisseurs dans le soutien à l'innovation favorable à la biodiversité.

Agnès HALLOSSERIE (IDDRI) indique que, dans l'optique de la mise en œuvre de la SNB, il est désormais important de décliner des recommandations par secteur.

Félix MAILLY (Fondation pour la nature et l'homme) regrette l'absence de préconisations relatives à la séquence ERC, en particulier à la compensation.

Le rapport présenté est adopté par le Comité national de la biodiversité par

- Favorable : 82 votes
- Défavorable : 0 vote
- Abstention : 1 vote

[Lien vers l'avis du CNB](#)

4. Présentation de l'état d'avancement 2024 de la Stratégie nationale de la biodiversité (année complète de rapportage)

Présentation réalisée par Célia de LAVERGNE, directrice de l'eau et de la biodiversité et Mathilde LOURY, coordinatrice SNB (MTE/DEB).

[Support de présentation](#)

Un rapport détaillé a été élaboré par les différents ministères et opérateurs de l'Etat pour rendre compte de la mise en œuvre des actions prévues au titre de la SNB, à partir des données recueillies en 2024.

Cette année s'est caractérisée par un contexte moins favorable à la biodiversité que celui de l'année 2023 : le budget du programme 113 a diminué de 10 % et l'installation de la nouvelle Commission européenne a induit un changement de direction politique en faveur de la compétitivité, impliquant notamment des révisions de textes.

Cependant, le règlement européen sur la restauration de la nature adopté en août 2024 constituera un cadre structurant au niveau national mais aussi régional à travers les COP chargées de décliner la planification écologique.

Si cette première échéance du bilan est précoce pour mesurer un véritable impact de la SNB sur les indicateurs retenus, il est néanmoins utile de constater l'avancement de l'installation des moyens, notamment en termes de gouvernance et de pilotage territorial, qui permettront de déployer les actions prévues, dont 80 % sont déjà initiées.

Pour rappel, la SNB se décline en 4 axes, 39 mesures et 209 actions. Ce premier bilan ne saurait rendre compte de manière exhaustive des contributions des collectivités et entreprises à l'échelle des territoires.

Préalablement au compte rendu de l'avancement des actions, il convient de s'intéresser aux indicateurs permettant de suivre l'état de plusieurs composantes de la biodiversité : état écologique des masses d'eau de surface, état de conservation des habitats d'intérêt communautaire... Parallèlement, des indicateurs de pression permettent d'observer la trajectoire antérieure à la mise en œuvre de la SNB et son évolution.

Le premier axe de la stratégie vise la réduction des pressions s'exerçant sur la biodiversité. A ce titre :

- 5,2 % du territoire national est désormais placé sous protection forte, sous forme d'aires protégées, notamment par extension de plusieurs réserves naturelles nationales ;
- une loi autorisant la ratification par la France du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale en haute mer a été adoptée en novembre 2024 par le Sénat ;
- la reconnaissance de la contribution des communes aux objectifs de la transition écologique s'est concrétisée par la réforme de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ;

- plusieurs actions ont été déployées pour lutter contre l'artificialisation des sols (données publiées par le portail de l'artificialisation des sols, mobilisation du fonds vert pour la sobriété foncière, formation à distance destinée aux agents de l'Etat et des collectivités...);
- la 3ème stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ont été mis en consultation, avec des mesures pour préserver, restaurer et gérer durablement les écosystèmes ;
- des opérations de gestion concernant les espèces exotiques envahissantes (160 en 2023, environ 90 en 2024) ont été financées ;
- la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature a été signée par 4 ministères.

Le second axe réunit des mesures de restauration sur les principaux écosystèmes dégradés et plusieurs avancées sont à lister :

- adoption du règlement européen sur la restauration de la nature ;
- publication des textes d'application de la loi industrie verte relative aux SNCRR ;
- financement d'ouvrages par les agences de l'eau pour restaurer les continuités écologiques des cours d'eau ;
- lancement de la révision du plan Nature en ville ;
- lancement de plusieurs appels à projets régionaux pour accompagner la plantation de haies ainsi que la gestion durable des haies et des systèmes agroforestiers.
- lancement de plusieurs PNA en faveur d'espèces menacées.

Le troisième axe prévoit la mobilisation de tous les acteurs pour endiguer les pressions s'exerçant sur la biodiversité :

- 121 nouvelles collectivités ont lancé un atlas de la biodiversité communale (ABC) ;
- l'OFB a organisé en novembre 2024 un colloque national des ABC ;
- 555 collectivités ont rejoint le programme Territoires engagés pour la nature ;
- plusieurs projets ont été sélectionnés au titre du programme de recherche Erable ;

Enfin, le quatrième axe identifie les moyens devant concourir à l'atteinte des objectifs de la SNB :

- publication de la feuille de route du programme de surveillance de la biodiversité terrestre ;
- déploiement de la Cartographie nationale prédictive des habitats naturels (CarHab) sur 50 % de la surface hexagonale ;
- mobilisation du fonds verts, qui a permis de financer plusieurs mesures pour un total de 643 millions d'euros en 2023 (recyclage foncier, renaturation des villes et villages, renforcement d'aires protégées, lutte contre les EEE etc.) ;

Échanges

Rémi LUGLIA (SNPN) souligne les limites imposées aux contributions des membres du CNB et aux échanges par l'envoi tardif du document, reçu la veille de la séance au lieu de la date du 21 mars initialement annoncée. Il expose néanmoins quelques observations relatives à la méthodologie du bilan : par exemple, certaines échelles temporelles ne sont pas proportionnelles.

Rémi LUGLIA se réfère ensuite aux points de vigilance mentionnés dans le rapport, qui ont contraint l'efficacité des précédentes SNB, et qui demeurent inquiétants : pérennité des moyens et du portage politique, arbitrages en attente...

Célia DE LAVERGNE (MTE/DEB) assure que, au-delà des présents échanges, l'avis que le CNB rendra en juin sera structurant dans les discussions qui seront menées avec les autres ministères et le gouvernement.

Jean-David ABEL (Mountain Wilderness France) regrette l'absence des représentants du cabinet de la ministre avant de pointer le manque d'ambition de l'Etat dans la mise en œuvre de la SNB, à commencer par la diminution des moyens alloués. Il souligne également l'absence d'avancement en matière de gestion adaptative : la réglementation de la pêche dans les aires protégées n'a pas évolué, le PNA en faveur du loup est entravé par une demande de déclassement qui a été obtenue etc. Il liste également plusieurs régressions majeures qui n'apparaissent pas dans le bilan. Enfin, il considère que le portage politique de cette SNB fait autant défaut que celui des deux précédentes.

Célia DE LAVERGNE (MTE/DEB) mentionne les COP en tant qu'outils déterminants dans le portage de la SNB et dans l'évaluation des actions menées par les préfets de région. S'agissant de la réduction des moyens, elle met en avant les leviers de financement alternatifs et européens.

Yann DUBOIS DE LA SABLONIERE (FNPP) constate que la propriété n'est jamais mentionnée dans le document alors que celle-ci est le support de la biodiversité.

Jean-François LESIGNE (Club des infrastructures linéaires de transport) souligne que l'indicateur relatif à l'artificialisation des sols ne rend pas compte des changements d'usage des terres et des sols qui constituent la première cause de disparition de la biodiversité, ainsi que cela avait déjà été mis en avant par le groupe de travail « artificialisation des sols » du CNB plusieurs années auparavant. Il s'enquiert en conséquence des autres indicateurs qu'il est prévu d'ajouter au suivi de la SNB.

Mathilde LOURY (MTE/DEB) indique que les indicateurs de pression comme de suivi seront élargis et affinés. Elle se réfère à l'annexe du bilan dans laquelle figure un indicateur de fragmentation des espaces naturels établi avec l'appui du Cerema.

Cédric MARTEAU (LPO) impute l'échec des deux précédentes SNB à l'inadéquation de leur évaluation. Dans le présent bilan, seules les actions positives sont listées sans que les régressions soient mises en évidence alors que celles-ci neutralisent une partie des avancées citées. Il cite l'exemple du PNA Loup dont les objectifs sont invalidés par le déclassement de l'espèce. De plus, les autres ministères chargés de piloter une grande partie des actions inscrites dans la stratégie n'apparaissent pas dans le bilan. Enfin, ce bilan souffre de l'absence d'une démarche prospective à travers laquelle chaque carence d'avancement devrait être assortie de nouveaux objectifs et stratégies adaptés. Il convient notamment de tenir compte des restrictions budgétaires face auxquelles des arbitrages doivent avoir lieu pour déterminer si des actions sont à prioriser.

Magali CERLES (CSRPN Normandie) cite l'arrêté pris en décembre 2023 dans le cadre duquel l'indicateur relatif au retournement de prairie a été modifié par le ministère de l'Agriculture. Le CSRPN de Normandie a sollicité des états réguliers des prairies de la région, qui n'ont pas été fournis. Elle évoque en parallèle la simplification administrative de la gestion des haies et des forêts qui facilitera les arrachages et les coupes rases. Enfin, mentionnant les consultations en cours relatives aux prairies, elle demande si des échanges sont prévus avec les instances compétentes telles que le CNPN et les CSRPN.

Anne DURAND (FNE) souligne la régression des libertés et des financements des acteurs de terrain, en particulier des associations, à laquelle s'ajoute une remise en cause des actions de l'OFB. Par ailleurs, elle déplore l'absence d'une stratégie spécifique aux territoires d'Outre-mer.

Isabelle LAUDON (WWF France) s'enquiert des ajustements stratégiques envisagés pour pallier les reculs législatifs et la diminution des moyens budgétaires.

Guillaume SAINTENY (personnalité qualifiée) suggère que le volet marin du bilan soit présenté à l'UNOC. Il préconise également de relancer le travail sur les subventions

dommageables et d'initier une réflexion sur l'atteinte d'objectifs de protection de l'environnement avec moins de moyens. Enfin, il mentionne l'antagonisme entre l'incitation à la pose d'ombrières photovoltaïques dans les zones commerciales et les objectifs de densification de ces dernières.

Célia DE LAVERGNE (MTE/DEB) mentionne une mission convoquant l'IGF, le CGAER, l'IGEDD et l'IGA, consacrée aux subventions dommageables.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Humanité et biodiversité) déplore le gâchis que représente cette séance en raison du délai de transmission tardif du document aux membres et de l'incapacité de réagir au document présenté, sachant que les associations avaient sollicité des experts pour réaliser son analyse.

Michel DELMAS (Réserves naturelles de France) met en avant le besoin d'un cadre propice à une meilleure utilisation des « certificats biodiversité ».

Cédric MARTEAU (LPO) demande si le bilan de la SNB est susceptible d'être révisé en conséquence de l'avis qui sera formulé par le CNB au mois de juin.

Célia DE LAVERGNE (MTE/DEB) souligne qu'il s'agit d'un rapport d'activités servant de base aux observations et recommandations du CNB sans avoir vocation à être modifié.

5. Groupe de travail « SNB/SRB » du comité : présentation des premiers résultats des auditions et échanges

Présentation par Valérie NOUVEL, représentante des départements de France et Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLOT, représentante de la région Guadeloupe, copilotes du groupe de travail du comité.

[Support de présentation](#)

Une mise en cohérence de la SRB avec la SNB a été constatée dans l'ensemble des régions bien que chacune présente des approches stratégiques et politiques différentes. En revanche, un retard dans la rédaction des SRB est à déplorer pour les territoires ultramarins : la Martinique, la Guyane et Mayotte ne disposent pas de stratégie régionale.

Toutes les régions munies d'une agence régionale de la biodiversité ont présenté cette entité comme un outil de gouvernance particulièrement moteur pour l'opérationnalisation de la SNB. En l'absence d'ARB, des collectifs régionaux ou les COP assurent le portage de la stratégie. Néanmoins, les COP sont parfois assimilées à une contrainte dans certaines régions tandis que d'autres les considèrent comme un levier pour mettre en place un suivi de leur SRB.

Le fait que cette compétence confiée aux régions ne se soit pas accompagnée de moyens adaptés (ingénierie et financements) pose question.

L'articulation entre les SRB et les documents territoriaux se caractérise par un effet de confortation des actions déjà prévues au titre des SRADDET et SAR alors que la SRB mériterait de revêtir une dimension prescriptive.

Dans le contexte de restrictions budgétaires, les régions ont mis en avant leur intention de mobiliser des financements européens.

Il est regrettable que les SRB ne fassent pas l'objet d'un dialogue inter-régional.

Certaines régions ont par ailleurs fait ressortir les difficultés rencontrées avec le monde agricole.

Enfin, parmi les améliorations formulées, un meilleur dialogue avec l'Etat est attendu, par exemple au sein d'un comité stratégique qui réunirait les présidents de régions et les ministres. Il conviendrait en outre d'organiser des échanges entre le CNB et les CRB.

Echanges

Guillaume SAINTENY (personnalité qualifiée) recommande de prendre en compte l'existence de conventions internationales s'appliquant dans certaines régions : par exemple, la Convention de Barcelone et les protocoles afférents sont applicables aux zones côtières méditerranéennes. Or, ces dispositions sont méconnues par les élus locaux et ont déjà donné lieu à des condamnations de la France pour non application du droit européen.

6. Groupe de travail « Forêt et biodiversité » du comité : avancement des travaux et échanges

Présentation par Sylvain ANGERAND, représentant des Amis de la terre, et Hélène BEAU de KERGERN, représentante de la Fédération nationale de la propriété privée rurale, copilotes du groupe de travail du comité.

Ce groupe de travail a été constitué pour évaluer les mesures de la SNB se rapportant aux forêts.

Trois auditions ont été organisées, introduites par des présentations scientifiques. La première avait trait à l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière et la fiscalité, la deuxième au boisement des terres agricoles et la troisième aux labels bas-carbone et aux programmes de paiement pour services environnementaux.

Les prochaines traiteront du plan de renouvellement, du PNA vieux bois et de la protection des forêts.

7. Présentation de l'expérimentation de certificats biodiversité en faveur des zones humides en Seine-Normandie

Présentation par Delphine ALBOUY (Cheffe de la mission des projets transversaux prioritaires à la DEB), Catherine CONIL (cheffe de bureau agriculture et de l'alimentation durable au CGDD), Sandrine ROCARD (DG de l'agence de l'eau Seine Normandie)

[Support de présentation](#)

La France a été retenue par la Commission européenne pour tester la délivrance de certificats biodiversité, dispositif dont le principe est comparable à celui des paiements pour service environnementaux puisqu'il s'agit d'instaurer de nouvelles rémunérations pour les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces protégés. L'expérimentation a été confiée à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les gains de biodiversité qui feront l'objet de ces certificats consistent en la restauration et la conservation de zones humides : cela implique d'évaluer à la fois les gains et les pertes évitées. Ces gains sont à assurer par des pratiques agricoles ou de gestion.

La méthodologie qui sera appliquée à l'échelle du bassin Seine-Normandie sera présentée pour avis au CNB en automne.

Parmi les points d'attention à souligner lors du déploiement de ce dispositif, il conviendra de s'assurer que ces financements ne se substituent pas à ceux de la politique publique en faveur de la biodiversité.

Echanges

Charlotte MEUNIER (Man and Biosphere France) signale que l'UNESCO travaille également sur ce sujet et propose d'organiser des échanges avec les porteurs de l'expérimentation.

Nirmala SEON-MASSIN (MNHN) précise que le MNHN s'est associé à la FRB et à Carbone4 pour développer des méthodologies d'évaluation des gains écologiques associés à une taxonomie de pratiques, par grand type de milieu.

Conclusion

Bertrand GALTIER remercie les personnes présentes pour leur participation aux débats et les convie à la séance suivante, prévue le 24 juin.

La séance est levée.